



---

**DÉCISION 2017 - C du 28 décembre 2017**

**PORTANT NOMINATION  
AU COMITE d'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE**

**DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Vu le code forestier, notamment ses articles D222-12 et D222-13 ;

Vu le décret du 23 juillet 2015 portant nomination du directeur général de l'Office national des forêts - M. DUBREUIL (Christian) ;

Vu la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin II) ;

Vu l'instruction INS-17-G-138 du 24 octobre 2017 relative à la lutte contre les atteintes à la probité et la mise en place d'un code de bonne conduite ;

Vu la note de service NDS-17-P-180 du 12 décembre 2017 relative à la présentation du dispositif d'alerte éthique à l'Office National des Forêts ;

Vu la décision 2017A du Directeur général de l'ONF du 28 décembre 2017 instituant un comité d'éthique et de déontologie et sa composition;

**Christian DUBREUIL**, Directeur Général de l'Office national des forêts,

**Décide :**

Jean-Pierre Renaud est nommé directeur territorial référent du Comité d'éthique et de déontologie de l'Office national des forêts :

Christian DUBREUIL